

PROCES-VERBAL
DU COMITE SYNDICAL DU PAYS RISLE-CHARENTONNE
VENDREDI 20 FEVRIER 2015 A 9H30

Communauté de Communes de Bernay et des Environs

Etaient présents :

- Mesdames Françoise CANU, Martine GOETHEYN, Marie-Françoise LARROQUELLE, Anne-Marie LECONTE, Nadia NADAUD et Marie-Lyne RIVIERE.
- Messieurs André ANTHIERENS, Francis BEAUMESNIL, Valéry BEURIOT, Hubert CAPPELLE, Pierre CHAUVIN, Jean-Claude DANIEL, Edmond DESHAYES, Pierre ESPALDET, Denis GUITTON, Patrick HAUTECHAUD, Gilbert LARCHER, Pierre LEGROS, Jean-Pierre LEROUX, Hervé MAUREY, Jean-Noël MONTIER, Marc MORIERE, Jean-Jacques PREVOST, Lionel PREVOST, Jean-Claude PROVOST, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Patrick THIBAUT-BELET et Marc VAMPA.

Etaient absents :

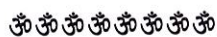
- Messieurs Hubert BENARD, Jean-Pierre DELAPORTE, Marc DESCAMPS, Joseph LEROOY, Pascal MADELAINE et Michel MILLARD DE MONTRION.

Etaient représentés :

- Madame Valérie BRANLOT.
- Messieurs, Jean-Hugues BONAMY, Frédéric DELAMARE et Patrick VERDAVOINE.

Assistaient à la réunion :

- Mesdames Camille MOREL et Carole PHOLOPPE.



Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN accueille Mesdames et Messieurs les élus présents et procède à l'appel.



Adoption du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2014

Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne demande si les membres présents ont des remarques ou des questions quant au compte-rendu du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne du vendredi 12 décembre 2014.

- Pour : 34
- Contre : 0
- Nul : 0

Le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2014 est adopté à l'unanimité.



Débat d'Orientations Budgétaires – exercice 2015

Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne ouvre le Débat d'Orientations Budgétaires pour l'élaboration du Budget Primitif 2015.

Monsieur le Président explique que le Budget Primitif 2015 s'élève à 346 165.00 euros pour la section de fonctionnement et à 73 995.00 euros pour la section d'investissement.

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN poursuit en précisant que le Budget Primitif 2015 se base sur 5 éléments principaux :

- la reconduction des visites guidées patrimoniales initiées en 2013 ;
- la poursuite du financement de l'étude d'opportunité pour la création d'une offre de lieu(x) d'activités nautiques à l'échelle du Pays Risle-Charentonne (débutée en 2012) avec un avenant effectué en décembre 2014 auprès du Département de l'Eure ;
- la poursuite du financement de la réflexion autour du futur Schéma Départemental de Coopération Intercommunale à l'échelle du Pays Risle-Charentonne ;
- la création d'un service urbanisme à l'échelle du Pays Risle-Charentonne.

Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne présente en détails le projet de budget pour l'exercice budgétaire 2015.

Il explique qu'en section d'investissement, les dépenses inscrites au chapitre 20 concernent pour 1 000.00 € l'achat d'un nouveau logiciel pour la transmission dématérialisée des pièces comptables (dépense non réalisée en 2014 donc reportée en 2015) et pour 20 000.00 € l'achat d'un logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le chapitre 21 concerne l'achat d'un 2^{ème} véhicule de service (article 2182), de matériels informatiques et d'un appareil photo numérique (2183) ainsi que de mobiliers de bureau (2188), le tout lié à la montée en charge de l'activité du Pays Risle-Charentonne.

En recettes, les articles 28031 à 28118 concernent la 3^{ème} année d'amortissement du SCoT et la 2^{ème} année d'amortissement du véhicule de service.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, les dépenses du chapitre 11 sont étroitement liées à la montée en charge de l'activité du Pays Risle-Charentonne.

L'article 60622 correspond aux dépenses liées à l'achat en 2015 d'un 2^{ème} véhicule de service, les articles 60632 et 6132 au déménagement des bureaux du Pays dans de nouveaux locaux, et l'article 6135 à une augmentation du nombre de photocopies à compter du 1^{er} juillet 2015.

En 2015, le changement des 4 pneus du véhicule actuel du Pays Risle-Charentonne ainsi que la révision de ce véhicule sont prévus (61551).

L'article 6156 concerne les dépenses liées au déménagement du Pays (frais d'installation, abonnements EDF, Orange, etc.).

Le poste « assurance » augmente également d'une part pour l'assurance des visites guidées (qui a d'ailleurs été sous-évaluée en 2014) et d'autre part, l'assurance d'un 2^{ème} véhicule de service et des nouveaux locaux du Pays Risle-Charentonne à partir du 1^{er} juillet 2015.

Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne précise ensuite qu'un avenant de 3 000.00 euros a été signé en décembre 2014 afin d'affiner certains points de l'étude d'opportunité pour la création d'une offre de lieu(x) d'activités nautiques à l'échelle du Pays Risle-Charentonne. Cet avenant était non prévu dans le budget initial de l'étude et a été inscrit à l'article 617.

Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne informe d'ailleurs l'assemblée qu'une partie de l'étude a été payée au cours de l'exercice 2012, une autre en 2013 et une autre en 2014. Le restant sera soldé au cours de l'exercice 2015

Concernant l'étude de préfiguration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne explique qu'elle a fait l'objet d'un réajustement pour le Budget Primitif 2015 (article 6226).

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN précise que la mission a débuté en juin 2014. Le 1^{er} Comité de pilotage a eu lieu le 7 novembre 2014 et le second le 26 janvier 2015.

Pour ce qui est de l'article 6238, il correspond en 2014 aux dépenses de réalisation d'un roll-up (sorte de banderole) pour communiquer sur les visites guidées en Pays Risle-Charentonne (212.24 €) ainsi que la création et l'impression de flyers pour les visites guidées en Pays Risle-Charentonne (582.00 €).

Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN note que ces actions seront reconduites en 2015 ainsi qu'une participation à la double-page sur le Pays Risle-Charentonne dans le guide touristique de l'Office de tourisme de Bernay (1 000.00 €) et l'impression de L'Essentiel du SCoT (2 200.00 €).

Pour conclure la présentation du chapitre 11, Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne dit que 5 000.00 € sont prévus pour financer la création d'un observatoire foncier en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Région Haute-Normandie

Concernant le chapitre 12, l'indemnisation d'une stagiaire (Master 2 Urbanisme et aménagement durables à l'université de Caen) accueillie du mois de mai 2014 au mois de septembre 2014 au Pays Risle-Charentonne pour travailler sur le SCOT du Pays Risle-Charentonne, prévue à l'article 6218 a finalement été imputée à l'article 64131.

L'article 64131 a permis de prévoir 8 000.00 euros dans le Budget Primitif 2014 pour les salaires des guides-conférencières et pour les charges patronales. Dans les faits, 4 700.00 euros ont été consacrés aux salaires et les charges patronales ont été prélevées sur d'autres articles du chapitre 12. En 2014, cet article a également permis de rémunérer la stagiaire dont l'indemnisation était initialement prévue à l'article 6218. Pour le Budget Primitif 2015, la dépense prévisionnelle concernant les salaires des guides-conférencières est reconduite avec l'embauche d'un chargé de mission urbanisme – juridique (ouverture d'un poste non-titulaire)

Le chapitre 042 est en lien avec les amortissements du SCoT débuté en 2013 (amortissement sur 5 ans) et du véhicule acheté en 2013 (amortissement sur 5 ans).

En recettes de fonctionnement, l'article 6419 reprend le remboursement de l'assurance suite à un congé maternité. Il s'agit d'un bénéfice net puisque que le poste n'a pas été remplacé pendant la durée du congé

Le chapitre 74 correspond pour ce qui est de l'article 74728 au solde de la subvention régionale 2013 pour le fonctionnement du Pays qui a été versé en 2014.

Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne informe les membres de l'assemblée qu'à partir de 2014, la Région Haute-Normandie ne participe plus au financement du fonctionnement du Pays.

Concernant les articles 74728 et 7473, Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne explique que les subventions de la Région Haute-Normandie et du Département l'Eure pour l'étude piscine n'ont pas encore été versées car elles le seront lorsque l'étude sera finalisée.

Pour l'article 7488, il s'agit de la subvention Normandie Impressionniste 2013 (visites guidées 2013) qui a été versée en 2014.

Pour conclure cette présentation du Budget Primitif 2015, Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne explique que le budget a été construit sur une prévision d'une montée en charge des missions du Pays (instruction des autorisations d'urbanisme) sur 6 mois (à compter du 1^{er} juillet 2015).

C'est pourquoi, les contributions des Communautés de Communes (article 141758) ont été évaluées sur une base de 3,40 € par habitant. Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne note pour information que la contribution par habitant était de 1,75 € par habitant en 2014. Il rappelle en outre que lors des réunions intercommunales de novembre-décembre 2014, avait été présentée une 1^{ère} estimation à 5,21 € par habitant.

Pour conclure la réunion, Monsieur le Président du Pays Risle-Charentonne demande aux membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne de se prononcer sur le fait que le Débat d'Orientations Budgétaires s'est tenu ce jour.

- Pour : 34
- Contre : 0
- Nul : 0

Le Débat d'Orientations Budgétaires du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne a eu lieu ce jour pour l'exercice budgétaire 2015.

L'ensemble des points figurant à l'ordre du jour ayant été abordé et l'assemblée n'ayant pas de questions à poser, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN remercie tous les participants et lève la séance à 9H55.

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.

